

Mgr Wintzer interdit la communion sur la langue

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Culte divin](#), [Église en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 23 février 2021

Au nom d'on ne sait quel mesure sanitaire qui estimerait que donner la communion dans la main serait moins risqué, ce que bon nombre de médecins contestent... Encore un fruit du cléricalisme :



Aux fidèles du diocèse de Poitiers

Continuons à respecter les gestes sanitaires

Frères et Sœurs,

En ce début de carême, que je vous souhaite de vivre comme ce temps où nous nous laissons à la miséricorde et à la force du Père, je rappelle que nous devons maintenir vigilance et rigueur dans l'observation des règles sanitaires qui aident à limiter la diffusion du coronavirus. Des personnes continuent à être infectées et sont atteintes dans leur santé, aussi leur vie.

La vigilance et la rigueur s'entendent de tous les domaines de la vie, de tous nos lieux de contact. Dans les églises ou les autres lieux de rencontres, il est nécessaire de respecter la distanciation, l'usage du gel hydro-alcoolique et le port du masque.

Pour la liturgie eucharistique, je rappelle que, dans le diocèse, seule est autorisée la communion dans les mains, jusqu'au moment où il sera dit qu'il pourra en être autrement. Lorsque plusieurs prêtres concélébrent, la communion au précieux sang ne peut se faire que par intinction.

Je rappelle que l'économie de la grâce et des sacrements ne supprime par les lois de la nature. Ainsi, pour le sacrement de l'eucharistie, nous communions au corps ressuscité du Christ en recevant le pain et le vin, mais, sous les espèces du pain et du vin. La substance (c'est-à-dire la présence du corps ressuscité du Christ) ne fait pas disparaître les accidents (la matière du pain et du vin). Si l'hostie donne la vie divine, ses accidents peuvent véhiculer des maladies ; d'où les mesures prises par l'Eglise catholique lors des épidémies.

Le 17 février 2021
Mercredi des cendres
+ Pascal Wintzer
Archevêque de Poitiers